

**DEVIS N° 24037000**  
 Date : 22/03/2024  
 Code Client : CK135 - SG - MA

**MAIRIE D'ESBLY**  
 7 RUE V HUGO  
  
**77450 ESBLY**

VENTE de matériel d'illumination.

| Réf.      | Désignation  | Qté | Px. Unit. | Remise % | Net HT   |
|-----------|--|-----|-----------|----------|----------|
| SL135W    | <b>PARVIS MAIRIE</b><br>ASTRAL ARCH<br>Arche étoile avec print or PANTONE 131C et pattern trait, fil lumière blanc chaud et blanc pur; Xled et FL900, sur structure alu.   | 1   | 4 490,00  | 25,00    | 3 367,50 |
|           | -Haubanage obligatoire à la charge du client<br>Prix net unitaire HT : 3367,5 EUR  | 1   | 2,52      |          | 2,52     |
| GX153L    | <i>Eco-Contribution sur SL135W</i><br>CANDY SELFIE   | 1   | 4 390,00  | 20,00    | 3 512,00 |
|           | Prix net unitaire HT : 3512 EUR<br><i>Eco-Contribution sur GX153L</i>  | 1   | 2,04      |          | 2,04     |
| FL72BF+   | <b>FACADE MAIRIE</b><br>JOYLIGHT® led+ et flash-230V-2x7m<br>510 led blanc pur et 240 slow flash blanc pur-15 descentes-<br>câble caoutchouc blanc-usage extérieur-l'unité-Produit fourni<br>sans alimentation, possibilités de raccordement avec les<br>accessoires Octoplus by Blachere. | 4   | 514,00    | 25,00    | 1 542,00 |
|           | Prix net unitaire HT : 385,5 EUR<br><i>Eco-Contribution sur FL72BF+</i>  | 4   | 0,82      |          | 3,28     |
| FY08-B+   | Alimentation gamme Octoplus - 1,5m<br>non redressée - blanche- H05RN-F 2x1mm2 avec prise 2 pôles<br>sans terre type AP04 - usage extérieur - l'unité - nombreuses<br>possibilités de raccordement avec les accessoires Octoplus by<br>Blachere.  | 4   | 7,30      | 25,00    | 21,90    |
|           | Prix net unitaire HT : 5,48 EUR<br><i>Eco-Contribution sur FY08-B+</i>   | 4   | 0,03      |          | 0,12     |
| FY043A-B+ | Pont redresseur gamme Octoplus<br>blanc - 3A - H05RN-F 2x1mm2 - usage extérieur - l'unité -<br>nombreuses possibilités de raccordement avec les accessoires<br>Octoplus by Blachere.   | 4   | 20,00     | 25,00    | 60,00    |
|           | Prix net unitaire HT : 15 EUR<br><i>Eco-Contribution sur FY043A-B+</i>   | 4   | 0,01      |          | 0,04     |

.../...

**COORDONNEES BANCAIRES/BANK DATA :**

CREDIT AGRICOLE // IBAN : FR76 1130 6000 8492 7093 3805 050 // SWIFT/BIC : AGRIFRPP813  
 BNP PARIBAS // IBAN : FR76 3000 4006 0300 0219 6142 789 // SWIFT/BIC : BNPAFRPPXXX

**DEVIS N° 24037000**

Date : 22/03/2024

Code Client : CK135 - SG - MA

**MAIRIE D'ESBLY**  
 7 RUE V HUGO

77450 ESBLY

| Réf.      | Désignation  | Qté | Px. Unit. | Remise % | Net HT   |
|-----------|--|-----|-----------|----------|----------|
| FL390BF+  | STALACTIT LIGHT® led+ et Flash-230V<br>4,5m-120 led blanc pur et 60 slow flash blanc pur- Hauteur max:<br>0,8m-fixe-câble caoutchouc blanc-usage extérieur-l'unité-<br>Produit fourni sans alimentation, possibilités de raccordement<br>avec les accessoires Octoplus by Blachere. (prix promo)<br><i>Eco-Contribution sur FL390BF+</i> | 37  | 73,00     |          | 2 701,00 |
| FY08-B+   | Alimentation gamme Octoplus - 1,5m<br>non redressée - blanche- H05RN-F 2x1mm2 avec prise 2 pôles<br>sans terre type AP04 - usage extérieur - l'unité - nombreuses<br>possibilités de raccordement avec les accessoires Octoplus by<br>Blachere.<br>Prix net unitaire HT : 5,48 EUR<br><i>Eco-Contribution sur FY08-B+</i>                | 2   | 7,30      | 25,00    | 10,95    |
| FY043A-B+ | Pont redresseur gamme Octoplus<br>blanc - 3A - H05RN-F 2x1mm2 - usage extérieur - l'unité -<br>nombreuses possibilités de raccordement avec les accessoires<br>Octoplus by Blachere.<br>Prix net unitaire HT : 15 EUR<br><i>Eco-Contribution sur FY043A-B+</i>   | 2   | 20,00     | 25,00    | 30,00    |
| PORT      | PARTICIPATION FRAIS DE TRANSPORT   | 1   | 300,00    |          | 300,00   |

**Total Prix Public : 14 100,80 EUR HT**  
**Total Remise commerciale : 2 555,45 EUR HT**

Votre projet consommera: 0,8 kW/h  
 Dans le cas d'un raccordement sur EP  
 30 jours d'allumage,  
 De 17h à 23h soit 6h  
 0,8 kW/h x 6h x 30j= 144 kW  
 Estimatif facture énergie:  
 144 kW x 0,3€/kWh = 43,2 € soit **1,44 € par jour**

**Vous souhaitez réduire votre facture?**  
**Optez pour nos gammes de régulateur, horloge, timer...**

Nota : L'Eco-Contribution correspond au coût d'élimination des déchets d'équipements électriques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du Décret n° 2005-829 et de l'article L.541-10-2 du Code de l'Environnement.  
 Vous êtes tenu de répercuter de façon visible et à l'identique l'Eco-Contribution à vos clients, obligation valable jusqu'à l'acheteur final.  
 La facturation de l'éco-contribution s'applique sur la première année de location.

La validation de ce document vaut pour acceptation des conditions générales de vente et de location, et pour respect des préconisations d'installation.


| Total Produit HT | Total Eco HT | Montant net HT       | Tx TVA | Total T.V.A. | Net à payer TTC      |
|------------------|--------------|----------------------|--------|--------------|----------------------|
| 11 545,35        | 16,59        | <b>11 561,94 EUR</b> | 20,0%  | 2 312,39     | <b>13 874,33 EUR</b> |

Ce document est valable 1 Mois.

**COORDONNEES BANCAIRES/BANK DATA :**

CREDIT AGRICOLE // IBAN : FR76 1130 6000 8492 7093 3805 050 // SWIFT/BIC : AGRIFRPP813  
 BNP PARIBAS // IBAN : FR76 3000 4006 0300 0219 6142 789 // SWIFT/BIC : BNPAFRPPXXX



Envoyé en préfecture le 03/05/2024  
 Reçu en préfecture le 03/05/2024  
 Publié le   
 ID : 077-217701713-20240426-2024\_21\_DEC-DE

**DEVIS N° 24037001**  
 Date : 22/03/2024  
 Code Client : CK135 - SG - MA

**MAIRIE D'ESBLY**  
 7 RUE V HUGO  
  
 77450 ESBLY

| Réf.     | Désignation  | Qté | Px. Unit. | Remise % | Net HT |
|----------|--|-----|-----------|----------|--------|
| GP157W   | SAPIN VERT PRE ILLUMINE - H:2,10M<br>500 led blanc chaud - Hauteur: 2,10m - Diamètre: 1,35m -<br>Densité de brins de sapin: 1081 tips PE / PVC - 230V - usage<br>intérieur & extérieur - l'unité<br>Prix net unitaire HT : 285,6 EUR<br><i>Eco-Contribution sur GP157W</i> | 1   | 357,00    | 20,00    | 285,60 |
| GX172LW  | JOSÉ<br><br>Prix net unitaire HT : 464,8 EUR<br><i>Eco-Contribution sur GX172LW</i>  | 1   | 2,16      |          | 2,16   |
|          |  | 1   | 581,00    | 20,00    | 464,80 |
| GX327LW  | BOULE XMAS<br>composé de :<br>Prix net unitaire HT : 428,8 EUR<br><i>Eco-Contribution sur GX327LW</i>  | 1   | 1,12      |          | 1,12   |
|          |  | 2   | 536,00    | 20,00    | 857,60 |
| KB08Ob   | BOULE OR BRILLANT ø8cm<br>AUTO-EXTINGUIBLE-usage temporaire extérieur possible (90<br>jours max)-l'unité   | 4   | 0,20      |          | 0,40   |
| KB14Ob   | BOULE OR BRILLANT ø14cm<br>AUTO-EXTINGUIBLE-usage temporaire extérieur possible (90<br>jours max)-l'unité  | 2   |           |          |        |
| KB14Os   | BOULE OR SATIN ø14cm<br>AUTO-EXTINGUIBLE-usage temporaire extérieur possible (90<br>jours max)-l'unité   | 12  |           |          |        |
| KB20Ob   | BOULE OR BRILLANT Ø20cm<br>AUTO-EXTINGUIBLE-usage temporaire extérieur possible (90<br>jours max)-l'unité  | 8   |           |          |        |
| STOCKAGE | FRAIS DE STOCKAGE  | 1   | 677,50    |          | 677,50 |

.../...

**COORDONNEES BANCAIRES/BANK DATA :**

CREDIT AGRICOLE // IBAN : FR76 1130 6000 8492 7093 3805 050 // SWIFT/BIC : AGRIFRPP813  
 BNP PARIBAS // IBAN : FR76 3000 4006 0300 0219 6142 789 // SWIFT/BIC : BNPAFRPPXXX



blachere illumination s.a.s  
 22 Allée des bourguignons  
 84400 Apt France

contact : tel: +33 (0) 490 742 095  
 fax: +33 (0) 490 741 463  
 clients@blachere-illumination.com  
 www.blachere-illumination.com

Blachere Illumination SAS de 2 010 000€-RCS Avignon B 343 829 784  
 Siret 343 829 784 00010 - APE 2740Z - Intracom FR 94 343 829 784  
 Nous appliquons la clause de "réserve de propriété" jusqu'au  
 paiement intégral de notre facture (loi-80-335 du 12/05/80).

**DEVIS N° 24037001**  
 Date : 22/03/2024  
 Code Client : CK135 - SG - MA

**MAIRIE D'ESBLY**  
 7 RUE V HUGO  
  
 77450 ESBLY


Location de Matériel d'illuminations, prix par an, pour une durée de 3 ans / année de départ : 2024

| Réf.                      | Désignation   | Qté | Px. Unit. | Remise % | Net HT |
|---------------------------|---|-----|-----------|----------|--------|
| <b>RP ENTREE DE VILLE</b> |   |     |           |          |        |
| FCL080G-E                 | Oursin OR ø80cm - 24V(O)<br>441 led blanc chaud + 63 flash blanc pur, 126 branches - câble wrapped OR- 5m câble avec connecteur male M-C1 Blachere-usage extérieur - transformateur non fourni-l'unité<br>Prix net unitaire HT : 62,05 EUR<br><i>Eco-Contribution sur FCL080G-E</i> | 15  | 73,00     | 15,00    | 930,75 |
| PRTR24V                   | Alimentation à découpage 24Vdc-25W<br>Alimentation 230V~50Hz/24Vd.c-usage extérieur-l'unité<br>Prix net unitaire HT : 21,25 EUR<br><i>Eco-Contribution sur PRTR24V</i>  | 15  | 0,47      |          | 7,05   |
| SL033W                    | SYLVESTRE GM<br>Prix net unitaire HT : 500,8 EUR<br><i>Eco-Contribution sur SL033W</i>  | 15  | 25,00     | 15,00    | 318,75 |
| GX327LW                   | BOULE XMAS<br>composé de :<br>Prix net unitaire HT : 428,8 EUR<br><i>Eco-Contribution sur GX327LW</i>   | 1   | 626,00    | 20,00    | 500,80 |
| KB08Ob                    | BOULE OR BRILLANT ø8cm<br>AUTO-EXTINGUIBLE-usage temporaire extérieur possible (90 jours max)-l'unité   | 1   | 0,48      |          | 0,48   |
| KB14Ob                    | BOULE OR BRILLANT ø14cm<br>AUTO-EXTINGUIBLE-usage temporaire extérieur possible (90 jours max)-l'unité  | 1   | 536,00    | 20,00    | 428,80 |
| KB14Os                    | BOULE OR SATIN ø14cm<br>AUTO-EXTINGUIBLE-usage temporaire extérieur possible (90 jours max)-l'unité   | 1   | 0,20      |          | 0,20   |
| KB20Ob                    | BOULE OR BRILLANT ø20cm<br>AUTO-EXTINGUIBLE-usage temporaire extérieur possible (90 jours max)-l'unité  | 2   |           |          |        |
| SL038W                    | KDO<br>Prix net unitaire HT : 315,2 EUR<br><i>Eco-Contribution sur SL038W</i>   | 6   |           |          |        |
|                           | <b>RP ENTREE CENTRE VILLE</b>   | 4   |           |          |        |
|                           |   | 1   | 394,00    | 20,00    | 315,20 |
|                           |   | 1   | 1,58      |          | 1,58   |

COORDONNEES BANCAIRES/BANK DATA :

CREDIT AGRICOLE // IBAN : FR76 1130 6000 8492 7093 3805 050 // SWIFT/BIC : AGRIFRPP813  
 BNP PARIBAS // IBAN : FR76 3000 4006 0300 0219 6142 789 // SWIFT/BIC : BNPAFRPPXXX



Envoyé en préfecture le 03/05/2024  
Reçu en préfecture le 03/05/2024  
Publié le   
ID : 077-217701713-20240426-2024\_21\_DEC-DE

**DEVIS N° 24037001**  
Date : 22/03/2024  
Code Client : CK135 - SG - MA

**MAIRIE D'ESBLY**  
7 RUE V HUGO  
  
77450 ESBLY

| Réf. | Désignation | Qté | Px. Unit. | Remise % | Net HT |
|------|-------------|-----|-----------|----------|--------|
|------|-------------|-----|-----------|----------|--------|

|      |                                  |   |        |  |        |
|------|----------------------------------|---|--------|--|--------|
| PORT | PARTICIPATION FRAIS DE TRANSPORT | 1 | 600,00 |  | 600,00 |
|------|----------------------------------|---|--------|--|--------|

**Total Prix Public : 6 313,50 EUR HT**  
**Total Remise commerciale : 933,70 EUR HT**

Votre projet consommera: 0,5 kW/h  
Dans le cas d'un raccordement sur EP  
30 jours d'allumage,  
De 17h à 23h soit 6h  
0,5 kW/h x 6h x 30j= **90 kW**  
Estimatif facture énergie:  
90 kW x 0,3€/kWh = 27 € soit **0,9 € par jour**  
  
**Vous souhaitez réduire votre facture?**  
**Optez pour nos gammes de régulateur, horloge, timer...**

Nota : L'Eco-Contribution correspond au coût d'élimination des déchets d'équipements électriques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du Décret n° 2005-829 et de l'article L.541-10-2 du Code de l'Environnement.  
Vous êtes tenu de répercuter de façon visible et à l'identique l'Eco-Contribution à vos clients, obligation valable jusqu'à l'acheteur final.  
La facturation de l'éco-contribution s'applique sur la première année de location.

La validation de ce document vaut pour acceptation des conditions générales de vente et de location, et pour respect des préconisations d'installation.

| Total Produit HT | Total Eco HT | Montant net HT      | Tx TVA | Total T.V.A. | Net à payer TTC |
|------------------|--------------|---------------------|--------|--------------|-----------------|
| 5 379,80         | 13,89        | <b>5 393,69 EUR</b> | 20,0%  | 1 078,74     | 6 472,43 EUR    |

Ce document est valable 1 Mois.

**COORDONNEES BANCAIRES/BANK DATA :**  
CREDIT AGRICOLE // IBAN : FR76 1130 6000 8492 7093 3805 050 // SWIFT/BIC : AGRIFRPP813  
BNP PARIBAS // IBAN : FR76 3000 4006 0300 0219 6142 789 // SWIFT/BIC : BNPAFRPPXXX

contact : tel: +33 (0) 490 742 095  
fax: +33 (0) 490 741 463  
clients@blachere-illumination.com  
www.blachere-illumination.com

Blachere Illumination SAS de 2 010 000€-RCS Avignon B 343 829 784  
Siret 343 829 784 00010 - APE 2740Z - Intracom FR 94 343 829 784  
Nous appliquons la clause de "réserve de propriété" jusqu'au paiement intégral de notre facture (loi-80-335 du 12/05/80).



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LOCATION - IDENTIFIANT (C)

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le

ID : 077-217701713-20240426-2024\_21\_DEC-DE



## ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales (« les CGVL ») constituent le socle de la relation commerciale entre les parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société BLANCHERE ILLUMINATION, SAS au capital de 2.010.000 €, dont le siège social est Allée des Bourguignons - Zone Industrielle, 84400 APT, R.C.S. AVIGNON 343 829 784 (« BLANCHERE ILLUMINATION ») vend ou loue aux clients professionnels qui lui en font la demande (« le Client »), les biens définis dans ses prospectus et catalogues (« les Illuminations »). Ces CGVL ont été mises à disposition du Client préalablement à tout accord sur la vente et/ou la location des Illuminations conformément à la législation en vigueur et s'appliquent de plein droit, sans restriction ni réserve, à toutes les ventes et locations conclues par BLANCHERE ILLUMINATION auprès du Client, qu'elles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'échaf ou ses propres conditions générales de location.

Conformément à la réglementation en vigueur, BLANCHERE ILLUMINATION se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions particulières. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de BLANCHERE ILLUMINATION sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Ces modifications ne s'appliqueront pas aux ventes conclues antérieurement et aux locations en cours.

Toute commande d'Illuminations auprès de BLANCHERE ILLUMINATION implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes CGVL. Les présentes CGVL annulent et remplacent toutes CGVL antérieures.

## ARTICLE 2 – Commande

2.1. Location – La location est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par BLANCHERE ILLUMINATION. La location d'Illuminations fait l'objet d'un accord contractuel entre les parties soit par écrit soit par échanges électroniques soit par télécopie, désignant notamment les Illuminations louées, la durée, le prix, les conditions de règlement. La location est régie par les stipulations contractuellement arrêtées par les parties et par les présentes CGVL pour les stipulations non contradictoires.

2.2. Vente – La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par BLANCHERE ILLUMINATION. La vente d'Illuminations fait l'objet d'un accord contractuel entre les parties soit par écrit soit par courriel soit par télécopie désignant notamment les Illuminations vendues, le prix, les conditions de règlement. La vente est régie par les stipulations contractuellement arrêtées par les parties et par les présentes CGVL pour les stipulations non contradictoires.

## 2.3. Dispositions communes à la location et à la vente.

L'acceptation de la commande par BLANCHERE ILLUMINATION résulte de l'établissement et de l'envoi de la facture. Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne pourront être prises en compte, dans la limite des possibilités de BLANCHERE ILLUMINATION, et à sa seule discrétion.

## 2.4. Produits spécifiquement conçus sur instructions du client

Lorsque la vente concerne des produits spécialement fabriqués par Blanchère Illumination pour le Client selon ses instructions et spécifications, celui-ci garantit la conformité desdits produits aux droits et intérêts des tiers (tels que droits de propriété intellectuelle, droits de la personnalité ou réglementation spécifique) et relèvera Blanchère Illumination de toute action ou réclamation engagée à son encontre sur le fondement desdits droits.

## ARTICLE 3 – Livraison

### 3.1. Livraison en France métropolitaine

3.1.1. A l'exception des ventes d'Illuminations « en 3D » ou des locations, les Illuminations sont livrables :  
- en port dû, dans les entrepôts du Client, pour les commandes dont le montant est inférieur ou égal à 800 € HT. Le montant des frais de livraison sera fonction du département dans lequel seront livrés les biens commandés ;  
- franco de port et d'emballage, dans les entrepôts du Client, pour les commandes dont le montant est supérieur à 800 € HT.

3.1.2. Pour les ventes d'Illuminations « en 3D » ou les locations, les Illuminations sont livrables aux entrepôts du Client, à sa charge.

3.2. Livraisons hors France métropolitaine - Les Illuminations seront livrables EX WORKS dans les entrepôts de BLANCHERE ILLUMINATION.

3.3. Les Illuminations seront livrées dans les délais mentionnés lors de la commande. Ces délais ne constituent pas des délais de rigueur et BLANCHERE ILLUMINATION ne peut voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client à ce titre. Le Client ne pourra ni annuler la commande, ni refuser la marchandise, ni réclamer des dommages et intérêts, en cas de retard de livraison. BLANCHERE ILLUMINATION informera le Client, dans les meilleurs délais, de tout retard dans la livraison.

BLANCHERE ILLUMINATION peut procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

La livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers la société BLANCHERE ILLUMINATION, quelle que soit la cause.

## ARTICLE 4 - Réception de la livraison

Le Client devra réceptionner les Illuminations au jour de la livraison. A défaut, BLANCHERE ILLUMINATION pourra résilier de plein droit le contrat, si bon lui semble, sans mise en demeure préalable. Le Client assumant alors les frais et risques liés au retour des Illuminations dans les entrepôts de BLANCHERE ILLUMINATION.

Le jour de la livraison, le Client vérifie la conformité des Illuminations livrées avec celles commandées et l'absence de vice apparent. Les réclamations concernant la non-conformité apparente des biens livrés sont prises en compte uniquement avant leur montage. Si aucune réclamation ni réserve n'est formulée par écrit par le Client le jour de la livraison, les Illuminations sont réputées réceptionnées, conformes en quantité et en qualité et ne pourront plus être reprises ou échangées. Aucune réclamation ne pourra valablement être acceptée en cas de non-respect par le Client de ces formalités. En cas de vice apparent ou de non-conformité à la commande au jour de la livraison, BLANCHERE ILLUMINATION s'oblige à remplacer les Illuminations livrées par des Illuminations identiques. Les frais occasionnés par la reprise et la livraison des nouvelles Illuminations sont, dans ce cas, à la charge exclusive de BLANCHERE ILLUMINATION.

Les dimensions, les nuances de couleur, l'aspect, la structure, le poids de certains matériaux peuvent être soumis à des variations inhérentes à leur fabrication ou à leur nature, entrant dans les tolérances d'usage. Les illustrations ou les échantillons figurant sur les documents commerciaux n'ont pas de valeur contractuelle.

## ARTICLE 5 - Vente des Illuminations - Transfert de propriété et transfert des risques

5.1. Les produits sont vendus sous réserve de propriété.

Le transfert de propriété des Illuminations, au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix (en principal et intérêts, le cas échéant, taxes incluses) et ce quelle que soit la date de livraison desdites Illuminations. En cas de défaut de paiement à son échéance, BLANCHERE ILLUMINATION pourra revendiquer les produits et résilier la vente.

Le Client s'engage jusqu'à complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate des produits par BLANCHERE ILLUMINATION, à ne pas transférer ni incorporer lesdits produits, ni à les revendre ou les mettre en gage.

5.2. Le transfert au Client des risques de perte et de détérioration des Illuminations sera réalisé dès leur départ des entrepôts de BLANCHERE ILLUMINATION. Le Client s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les Illuminations, au profit de BLANCHERE ILLUMINATION, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à justifier à cette dernière sur simple demande. A défaut, BLANCHERE ILLUMINATION serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

## ARTICLE 6 – Tarifs

Les Illuminations sont vendues ou louées aux tarifs figurant sur la grille tarifaire de BLANCHERE ILLUMINATION en vigueur à la date de la passation de la commande. Ces tarifs sont nets et HT, écocontribution comprise, départ usiné. Une facture est établie par BLANCHERE ILLUMINATION et remise au Client. Les éventuelles réductions de prix figurent sur la facture.

## ARTICLE 7 – Conditions de règlement

Sauf conditions de règlement particulières convenues contractuellement entre les parties, le prix est payable en totalité, en un seul versement, à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, par chèque bancaire ou virement sur le compte bancaire de BLANCHERE ILLUMINATION dont les coordonnées figurent sur la facture. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à l'étranger. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée immédiatement. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif, par BLANCHERE ILLUMINATION, des sommes dues. Aucun paiement ne pourra intervenir par compensation de créances réciproques. Tout paiement qui est fait à BLANCHERE ILLUMINATION s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

## ARTICLE 8 - Retard de paiement - Pénalités

En cas de retard de paiement par le Client à l'échéance, acquiescés à BLANCHERE ILLUMINATION, à compter de l'échéance, BLANCHERE ILLUMINATION se réserve le droit de résilier de plein droit le contrat, si bon lui semble, sans mise en demeure préalable. Elles seront déterminées en appliquant au montant total de la facture (toutes accessoires et taxes compris) un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne, à son opération de refinancement la plus récente, majorée de 10 points de pourcentage. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, par le Client. BLANCHERE ILLUMINATION se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

## ARTICLE 9 – Responsabilité – Garantie

9.1. Les Illuminations sont conformes à la normalisation et à la réglementation applicable. Le Client est seul responsable du choix des Illuminations, de leur conservation et/ou utilisation. Il est tenu de respecter les prescriptions techniques et les recommandations de sécurité. BLANCHERE ILLUMINATION ne pourra être tenue pour responsable, dans la limite des dispositions légales, des éventuelles conséquences dommageables auxquelles serait confronté le Client suite à l'installation des Illuminations. La responsabilité de BLANCHERE ILLUMINATION est engagée uniquement à l'égard de la conformité des Illuminations à la normalisation et à la réglementation française, à l'exclusion des dégâts, blessures ou pertes de revenus provenant de leur utilisation. Par conséquent, BLANCHERE ILLUMINATION ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour tout dommage causé aux biens et/ou aux personnes dans le cadre de l'utilisation des Illuminations par le Client. Le Client restera seul responsable des conséquences liées à l'utilisation des Illuminations, sans recours possible contre BLANCHERE ILLUMINATION. Le Client devra souscrire toutes assurances utiles à cette fin, les polices d'assurance devant prévoir l'absence de recours possible des assureurs contre BLANCHERE ILLUMINATION et ses assureurs.

9.2. Les Illuminations vendues bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de deux ans, à compter de la date de leur réception, couvrant la défectuosité d'une pièce ou de l'illumination, hors pièces d'usure (ampes, lucides), ainsi que toute vice caché rendant l'illumination impropre à son utilisation.

La garantie forme un tout indissociable avec l'illumination vendue. L'illumination ne peut être vendue ou revendue altérée, transformée ou modifiée.

Cette garantie est limitée à la réparation ou l'échange de la pièce défectueuse ou de l'illumination. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, utilisation non conforme, non-respect des prescriptions techniques (DUT), non-respect des recommandations du fabricant, non-respect des prescriptions et recommandations dans le cadre de l'installation, casse, choc, chute, transformation, négligence ou défaut d'entretien ou de surveillance de la part du Client, comme en cas d'usage normale des Illuminations ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer BLANCHERE ILLUMINATION, par écrit, de l'existence de la défectuosité dans un délai maximum de 48 heures après la livraison.

BLANCHERE ILLUMINATION remplacera ou fera réparer l'illumination ou les pièces sous garantie jugées défectueuses. Les frais de désinstallation, réinstallation, de retour à BLANCHERE ILLUMINATION de la pièce/de l'illumination sont à la charge du Client. En tout état de cause, la responsabilité de BLANCHERE ILLUMINATION sera limitée au montant de la commande, à l'exclusion de toute autre indemnisation de quelque nature qu'elle soit et notamment à l'exclusion de l'indemnisation de tout préjudice qui serait la conséquence directe ou indirecte de la défectuosité de la pièce/de l'illumination livrée.

Le remplacement de l'illumination ou de la pièce défectueuse n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

## ARTICLE 10 – Propriété intellectuelle

10.1 - BLANCHERE ILLUMINATION conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux Illuminations, photos et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite.

10.2. Lorsque la vente concerne des produits spécialement fabriqués par Blanchère Illumination selon les instructions et spécifications du Client, celui-ci garantit à Blanchère Illumination qu'il dispose des droits nécessaires et accorde à Blanchère Illumination, en tant que de besoin, les autorisations nécessaires pour exécuter la commande.

## ARTICLE 11 – Force majeure

BLANCHERE ILLUMINATION ne pourra être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que décrites dans les présentes CGVL découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'une cause qui lui est étrangère ou qui est indépendante de sa volonté, même si la cause n'a pas le caractère de force majeure (tel que, à titre d'exemple, la pandémie de COVID-19, le cas de grève, lockout, émeute, guerre, acte de terrorisme, incendie, catastrophe naturelle, accident, embargo, réquisition, nationalisation, mesures législatives ou réglementaires promulguées par les autorités gouvernementales).

## ARTICLE 12 – Imprévision

Les présentes CGVL excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de vente et de location des Illuminations.

## ARTICLE 13 – Résiliation

13.1. En cas de résiliation de la vente ou de la location par le Client préalablement à la livraison, pour quelque raison que ce soit, hors le cas de la force majeure, le Client sera redevable à l'égard de BLANCHERE ILLUMINATION d'une somme correspondant à 75 % du prix total HT de la commande ou de la location, à titre de dommages et intérêts, sans préjudice de toute autre action que BLANCHERE ILLUMINATION serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

13.2. En cas de non-respect par le Client de l'une quelconque des obligations mises à sa charge, et notamment en cas de retard de paiement, BLANCHERE ILLUMINATION se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations ou de résilier, si bon lui semble, de plein droit, le contrat, CINQ JOURS APRÈS une mise en demeure restée sans effet, notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

13.3. Le contrat pourra être résolu de plein droit, si bon semble à BLANCHERE ILLUMINATION, sans mise en demeure préalable, dans le cas où le Client ne serait pas présent le jour de la livraison des Illuminations, rendant ainsi impossible toute réception.

13.4. En cas de résiliation du contrat aux torts du Client, ce dernier sera redevable à l'encontre de BLANCHERE ILLUMINATION du versement à BLANCHERE ILLUMINATION d'une somme correspondant à 75 % du prix total HT de la commande ou de la location, à titre de dommages et intérêts, sans préjudice de toute autre action que BLANCHERE ILLUMINATION serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

## ARTICLE 14 - Assurances

BLANCHERE ILLUMINATION a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable une police d'assurance responsabilité professionnelle couvrant son activité sur le territoire national. L'attestation d'assurance correspondante est mise à disposition sur simple demande du Client dans les cas visés par la loi.

## ARTICLE 15 – Nullité d'une clause des CGVL

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGVL était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions des présentes CGVL qui demeureraient en vigueur entre les parties.

## ARTICLE 16- Attribution de juridiction - Droit applicable - Langue du contrat

16.1. Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution de présentes CGVL, et les opérations qui en découlent, seront de la compétence exclusive des tribunaux compétents du lieu du siège social de BLANCHERE ILLUMINATION.

16.2. Les présentes CGVL, et les opérations qui en découlent, sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

## ARTICLE 17 – Données personnelles

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de BLANCHERE ILLUMINATION chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes, notamment. Le traitement des informations ainsi communiquées répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles. Le système d'information utilisé assure une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé par l'envoi d'un courriel recommandé au siège social de BLANCHERE ILLUMINATION.

Conditions Générales de Vente et de Location en vigueur au 1er février 2020.

Ces Conditions Générales ne s'appliquent pas aux ventes en ligne.